DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE TECOU

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 081-218102945-20250526-DELIB202519B-DE

2025/19

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2025

Date de la convocation : 15/05/2025 et additif le 20/05/2025

Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	8	4	2	10

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 26 mai, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - DUBIETZ Ph. – COMMINAL F. - CENEDESE A. - BEAUFOUR A. - SERRUS T. - DELLUC J-L - PAGES DAVOINE C.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Étaient excusés : DOS REIS P.- VELIN C. - BELMONTE M. – MALBERT D.
Étaient absents ayant donné procuration : CAMALET M. (pouvoir à PAGES DAVOINE C.) - HABONNEAU R (pouvoir à BEAUFOUR A.)

M. DELLUC J.L. a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIUBUTION DE LA COMPENSATION FORFAITAIRE 2025 A L'ASSOCIATION ETCETERA

Le Maire rappelle que le projet culturel était jusqu'alors porté par la MJC de Técou.
A compter du 1er juin 2025, dans le cadre de la délégation de service public, la gestion du Hangart (équipements et animation du projet culturel) est désormais portée par l'association ETCETERA (DELIB 2025/11 – séance du 17 mars 2025).
Conformément à l'article 22 de la convention signée en date du 2 avril 2025 avec effet au 1er juin 2025, la compensation forfaitaire proratisée au 7/12ème sera versée au délégataire exceptionnellement en 1 seul versement soit : 16 333 €, arrondi à 16 000 €.
M. le Maire propose à l'assemblée d'accorder, en sus de la compensation forfaitaire prévue dans la DSP, une aide exceptionnelle au démarrage de 19 000 €.

Vu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Voix POUR : 10
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ATTRIBUE à l'association ETCÉTÉRA une compensation forfaitaire (16 000 €) et une aide exceptionnelle au démarrage (19 000 €) , soit un montant total de 35 000 € pour l'année 2025.
DIT que le montant sera versé en un seul versement.
AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Jean-François BAULES

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis DELLUC

MAIRIE DE TECOU
81 (TARN)